

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, BOURQUARD Olivier (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), UCHET Nathalie, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE DU GRESIVAUDAN POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA MAIRIE
42 - 03/07/2025

Dans le cadre des travaux de remplacement de la porte d'entrée de la mairie la commune de Chapareillan souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours patrimoine auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant Subventionnable	Taux	Montant Aides
19 800	HT		HT		
		GRESIVAUDAN	19 800	15,15%	3 000
		Autofinancement	16 800	84,85%	
Total HT		Total HT	19 800		3 000

Ainsi, Madame Martine VENTURINI, maire propose de demander un fonds de concours « patrimoine » à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie à hauteur de 3 000 €.

Après avoir entendu le rapport de madame VENTURINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de Communes « Le Grésivaudan ».
- **Charge** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
 Valérie SEYSSEL




Martine VENTURINI
 Maire

